

# Convention de recherche PIREN SEINE 2020-2023 entre Eau de Paris, Sorbonne Université et le CNRS

---

## Délibération 2020-014

### Exposé

Mis en place dès 1989 à l'initiative du CNRS, le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine (PIREN-SEINE) coordonne les actions de recherche d'une dizaine d'organismes de recherche et d'universités portant sur le bassin versant de la Seine. Son objectif général est de développer les connaissances d'ensemble des processus physiques, biologiques et socio-économiques nécessaires pour une gestion durable des ressources hydriques du bassin. Les travaux réalisés visent notamment à appréhender la manière dont le bassin versant et les activités humaines qui s'y déroulent conditionnent le fonctionnement et la qualité de l'hydrosystème. Dans ce cadre, des outils de modélisation sont développés afin d'évaluer l'impact sur les ressources en eau des aménagements et des règles de gestion adoptés ou en projet, et ainsi d'optimiser ces aménagements ou ces règles de gestion en fonction d'objectifs définis.

Ces travaux ont permis de mieux comprendre le fonctionnement hydrographique du bassin et les transferts des pollutions microbiologiques ou chimiques. Ces analyses enrichissent la connaissance scientifique et permettent la mise en place de modèles de diffusion entre les différentes masses d'eaux en vue d'améliorer l'état de ces dernières. Ces travaux ont fait l'objet de nombreuses publications internationales et thèses d'universitaires.

De par les retombées et les implications, les recherches sont menées en concertation et avec le soutien d'administrations, institutions et acteurs (AESN, SIAAP, Ville de Paris, Eau de Paris, SEDIF, Véolia, Suez-Environnement...) concernés par l'aménagement et la gestion des eaux du bassin de la Seine.

Un Comité de Coordination, auquel participe la Direction de la Recherche et de la Qualité de l'Eau (DRDQE) de la régie, rassemblant les représentants de ces organismes, décide des orientations générales des recherches et de leur programmation par phases quadriennales. Il définit annuellement les actions de recherche et en fixe le budget.

La coordination des équipes est assurée au sein d'une Zone Atelier, rattachée à l'Unité Mixte de Recherche UMR 7619, gérée par Sorbonne Université. Sorbonne Université conclut avec les différentes équipes de recherche des conventions annuelles de collaboration pour la réalisation des actions ainsi définies par le comité de coordination.

Conformément aux souhaits des partenaires, exprimés lors du Comité de Coordination qui a eu lieu en 2019, la huitième phase du programme a été mise en place pour la période 2020-2023. Elle a pour ambition d'évaluer les devenir possibles du bassin de la Seine, les fonctionnements hydrologiques et écologiques ainsi que certains axes sociétaux, afin d'aboutir à une vision partagée de l'état des milieux aquatiques du bassin de la Seine de demain.

Eau de Paris a contribué à la définition du programme et est particulièrement intéressée par l'amélioration des connaissances de la qualité des ressources (par exemple, l'influence des contaminations d'origine humaine sur la présence de pathogènes). Cette démarche répond à la volonté de la Ville et d'Eau de Paris d'anticiper l'évolution des normes de qualité d'eau et de minimiser d'éventuels risques sanitaires associés. La DRDQE participe également à certains de ces travaux via ses équipes de recherche.

Ce Programme de Recherche PIREN-SEINE, dont le détail et le budget global sont annexés au projet de convention, fait l'objet, comme de la part des autres entités mentionnées précédemment d'un financement annuel, dont environ 50% sont pris en charge par l'AESN. Le Conseil d'administration ayant par délibération n°2016-044 autorisé la participation d'Eau de Paris au titre des années 2016 à 2019, il est proposé de prolonger cette participation pour la durée de la phase 8, soit de 2020 à 2023, avec un financement annuel de 30 000 euros par an.

**Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général de la régie à :**

- **Signer la convention Piren-Seine avec Sorbonne Université et le CNRS ;**
- **Verser la somme maximale de 30 000 € par an à Sorbonne Université au titre de la participation d'Eau de Paris au 8<sup>e</sup> programme de recherche Piren-Seine 2020-2023, sous réserve de validation des travaux de recherche.**

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité

à la majorité

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le Directeur général de la régie Eau de Paris est autorisé à signer la convention de recherche du Piren-Seine pour les années 2020-2023 (phase VIII) avec la Sorbonne Université et le CNRS.

**Article 2 :**

Eau de Paris s'engage à régler la somme de maximale de 30 000 euros par an à Sorbonne Université au titre de la participation d'Eau de Paris au programme de recherche Piren-Seine 2020-2023 (phase VIII).  
Le montant annuel est susceptible d'être révisé en fonction de la politique scientifique de Eau de Paris, sans remise en cause du plafond de 30 000 euros.

**Article 3 :**

Les dépenses seront imputées sur le budget 2020 et suivants de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,  
Célia Blauel



Le Directeur Général



Benjamin GESTIN

Délibération du Conseil d'administration du : **05 juin 2020**

Affiché au siège de la régie le : **24 JUIN 2020**

Transmis au représentant de l'Etat le : **24 JUIN 2020**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

**24 JUIN 2020**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.